



Actualité de la formation dans les trois fonctions publiques : Le CPA, le CPF, le projet d'évolution professionnelle, mobilité... Se préparer à leur mise en œuvre en 2018 ?

Mardi 11 juillet 2017, Centre Inffo, Saint-Denis
de 9 heures à 12 heures 30

Au 1^{er} janvier 2017, les personnels des trois fonctions publiques ont accès au compte personnel d'activité (CPA) constitué du compte personnel de formation (CPF) et du compte d'engagement citoyen (CEC). Les textes d'application viennent d'être publiés*. Les nouvelles dispositions prévoient les modalités de mise en œuvre de ces nouveaux droits et entraînent dès cette année, des répercussions sur l'élaboration du plan de formation et des articulations possibles avec les congés et l'accès aux concours administratifs. Cette matinée d'actualité vous propose de vous préparer à ces changements qui concernent en particulier les services des ressources humaines et les représentants du personnel.

* Ordonnance n° 2017-53 du 19.1.17 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique (JO du 20.1.17)

Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie (JO du 10.5.17)

Circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique

O bjectifs

- Connaître les dispositions du CPA, du CPF et du CEC dans les trois fonctions publiques ;
- Mesurer les impacts sur les autres dispositifs de formation : plan de formation, congés, préparation aux concours administratifs ;
- Identifier le nouveau paradigme de la formation dans les trois fonctions publiques et les nouvelles obligations qui le caractérisent.

P ublics cibles

- Directeurs et responsables de ressources humaines ou de formation des trois fonctions publiques ;
- Directeurs et responsables d'organismes de formation ;
- Cabinets de conseils en stratégie RH ;
- Représentants du personnel.

P rogramme prévisionnel

8h30 • Accueil des participants

9h00 • Ouverture

- **Le nouveau paradigme de la formation dans les trois fonctions publiques**
- **Le CPA et la mise en œuvre du CPF dans les trois fonctions publiques**
- **Les articulations du CPF avec les autres dispositifs : plan de formation, congés, préparation aux concours administratifs**

12h30 • Fin des travaux

I ntervenants

- Des représentants des ministères des trois fonctions publiques et de la DGEFP.
- **Jean-Philippe Cépède**, Directeur Juridique, Centre Inffo.
- **Valérie Michelet**, Consultante experte sur le droit et les politiques de formation, Direction Juridique de Centre Inffo

Actualité de la formation dans les trois fonctions publiques : Le CPA, le CPF, le projet d'évolution professionnelle, mobilité... Se préparer à leur mise en œuvre en 2018 ?



Centre Inffo
4, avenue du Stade-de-France
93218 Saint-Denis-La Plaine cedex

Bulletin d'inscription



À retourner au service commercial, Centre Inffo, 4, avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
Tél. : 01 55 93 91 82 et 01 55 93 91 83 - Fax : 01 55 93 17 28 - Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

Rendez-vous du droit du **mardi 11 juillet 2017**

Actualité de la formation dans les trois fonctions publiques :
Le CPA, le CPF, le projet d'évolution professionnelle, mobilité...
Se préparer à leur mise en œuvre en 2018 ?

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Nom Prénom

Fonction Service

Entreprise ou organisme

Tél. : Fax : Courriel personnel

Adresse

N° Siret / Code APE/NAF /

N° de client Effectif

Tarif : **350 € HT, 420 € TTC** (TVA 20 %).

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo

☐ Par chèque bancaire ☐ Par chèque postal

Date, cachet et signature